

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

LYON 4E ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés

; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Grande rue de la Croix-Rousse.....	p. 4
PIP A2 - Cours d'Herbouville.....	p.6
PIP A3 - Clos Perrod.....	p.8
PIP A4 - Boulevard de la Croix-Rousse.....	p.10
PIP A5 - Rue Eugène Pons.....	p.12
PIP A6 - Quartier Canut.....	p.14
PIP B1 - Rues de la Corniche, Ribot et Niepce.....	p.18
PIP B2 - Rue Jérôme Dulaar.....	p.20
PIP B3 - Rues Denfert Rochereau, Jacquard.....	p.22
PIP B4 - Rues Bournes., Jacquard.....	p.24
PIP B5 - Clos Carret, rue Calas.....	p.26
PIP B6 - Impasse Gord.....	p.28
PIP B7 - Rue Henry Ferré.....	p.30

Périmètre d'intérêt patrimonial

Grande rue de la Croix-Rousse

Identification

Localisation : Grande rue de la Croix Rousse

Cet ensemble est compris pour partie dans le secteur UNESCO et sa zone tampon

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Mémoirelle, urbaine, historique, paysagère, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- La Grande Rue de la Croix-Rousse est l'un des grands axes commerciaux du 4^{ème} arrondissement de Lyon.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble urbain caractéristique est un porteur fort d'identité pour l'arrondissement. Il présente un caractère disparate, typique des grandes rues comme la Grande Rue de la Guillotière, de Vaise...,
- Le bâti s'implante à alignement, de part et d'autre de la voie. Le front bâti est continu et la densité est forte. Les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces. Les volumes sont simples. L'épannelage est très irrégulier avec des constructions qui comptent entre un et quatre étages sur rez-de-chaussée surélevé, ce qui donne à la ligne de ciel une découpe très crénelée. Cette caractéristique est accentuée par le parcellaire en lanières, très perceptible en façades, selon lequel le bâti s'implante. La variation des teintes des enduits participe à cette multiplicité, à ce rythme et à cette densité.
- Les gabarits sont réguliers et simples. Le tissu présente cependant différentes morphologies de bâti ancien : haut immeuble bourgeois de grande qualité architecturale

(ordonnancement, mouluration, bichromie des élévations...), ou immeuble plus bas à l'architecture plus simple. Certains rez-de-chaussée sont remarquables : de pierre de taille laissée apparente, chambranles moulurés, anciennes devantures de bois peints.

- A noter la présence de plusieurs immeubles à l'architecture plus remarquable sur la Grande Rue de la Croix-Rousse aux numéros 9, 24, 47, 50, 95, 97, 99, 101.

- Plusieurs opérations récentes sont plus ou moins bien intégrées : un effort a été réalisé sur l'implantation mais les gabarits et les caractéristiques morphologiques au niveau des élévations présentent des lacunes dans la réinterprétation de l'existant.

- L'étroitesse et la longueur de la rue créent un effet de perspective, qui est cependant atténué par les légères inflexions que prend la rue.

- Sur la place de la Croix-Rousse, le bâti est plus haut d'un étage et annonce une architecture de représentation présente sur le boulevard de la Croix-Rousse.

- Les différences de hauteur participent fortement au caractère des lieux. Elles doivent être préservées.



Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et zone tampon, les orientations prévues par l'OAP en fonction des caractéristiques du bâti définies par celle-ci, complètent les prescriptions du PIP.

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Cours d'Herbouville.

Cet ensemble est compris pour partie dans le secteur UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Urbaine, paysagère et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe sur le cours d'Herbouville, sur le quai et la rive droite du Rhône. Il fait face au fleuve, derrière des alignements d'arbres et un grand axe de circulation routière. Il vient se placer en bas de la balme.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est constitué d'un tissu homogène, à l'exception d'une ou deux opérations contemporaines, pour lesquels la réinterprétation de l'existant fait défaut.
- Le front bâti est continu, et l'épaisseur bâtie reste constante sur la longueur du quai. L'épannelage est assez régulier avec des étagements de bâtiments oscillant entre quatre et cinq étages.
- Le langage architectural est homogène et les immeubles possèdent des caractéristiques morphologiques récurrentes comme des étages hauts, des percements réguliers, des rez-de-chaussée surélevés, des entresols, des étages attiques ou mansardés.
- Les rez-de-chaussée présentent une certaine discontinuité mais exposent toujours un traitement différencié du corps de l'immeuble. Les rives de toits, si leurs niveaux diffèrent

sont parallèles. L'orientation du faîtage est toujours parallèle à la voie.

- L'ensemble se retourne sur une courte portion de la rue Eugène Pons, la morphologie et les gabarits restent cohérents et homogènes jusqu'à l'église Saint-Eucher.

- A noter la présence de plusieurs immeubles à l'architecture remarquable, implantés au sein d'un tissu plus modeste, ce qui rehausse la qualité bâtie de l'ensemble (notamment les numéros 1, 3, 9, 12, 17, 23, 27, 35 et 36 sur le cours d'Herbouville, ainsi que n°1 place Adrien Rodien). Ces immeubles présentent une modénature accentuée avec ordonnancement des façades, mouluration, décors, porches monumentaux, chaînages d'angle, balcons en encorbellement...

- L'ensemble entretient un dialogue fort avec l'allée plantée sur le terre-plein central des voies. Ainsi qu'avec le fond de scène que lui offre le relief de la balme, au pied de laquelle il s'implante.

- Le front bâti cadre la vue, et l'oriente vers le quai et le fleuve.



Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et zone tampon, les orientations prévues par l'OAP en fonction des caractéristiques du bâti définies par celle-ci, complètent les prescriptions du PIP.

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Rue Perrod ; rue Jacquard ; rue d'Isly ; rue Duviard ; rue Villeneuve

Cet ensemble est compris pour partie dans le secteur UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu historique d'îlot couronne non régulier

Valeur : Mémoire, urbaine, sociale et d'usage

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE

- Ce périmètre se divise en trois séquences : autour de la rue Perrod, autour de la place des Tapis et les abords ouest de la Grande Rue de la Croix-Rousse
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).

CARACTERISTIQUES :

Autour de la rue Perrod

- Cette séquence regroupe quelques îlots anciens très réguliers et homogènes, implantés en vis-à-vis, le long d'un réseau de voies orthogonales.
- Le bâti présente une forte cohérence et une homogénéité dues à des caractéristiques morphologiques communes. Le front bâti est continu et à l'alignement. L'épannelage est régulier, les immeubles comptent quatre étages. L'étagement et la modénature sont concordants d'un immeuble à l'autre ce qui accentue la forte linéarité des façades et la perspective depuis les rues. Cette caractéristique est également due au fait de la présence de grandes entités bâties. En effet, souvent une façade complète d'un îlot n'est en réalité constituée que d'un seul et même immeuble. Les rez-de-chaussée sont occupés par des usages divers (commerciaux, tertiaires ou habités).

- L'architecture est de facture modeste et commune aux immeubles de l'ensemble. Aucun élément ne se singularise. La sobriété des élévations participe également à la forte cohésion de l'ensemble.

Autour de la place des Tapis

- La place des Tapis, comme la place de la Croix-Rousse, se trouve à l'articulation de deux tissus. Le bâti à l'est de la place concorde davantage avec le bâti Canut alors que l'ouest s'apparente à celui du boulevard et des îlots autour de la rue Perrod. Ces deux entités étaient séparées, à l'origine, par les anciennes voies ferrées, aujourd'hui remplacées par le boulevard des Canuts. Deux opérations plus récentes viennent un peu en opposition à ces deux morphologies.

Les abords ouest de la Grande Rue de la Croix-Rousse (rues de Cuire, Victor Fort et Dumont)

- le bâti implanté sur les rues de Cuire, Victor Fort et sur la rive sud de la rue Dumont, s'apparentent à celui de la Grande Rue de la Croix-Rousse : un parcellaire en lanières, des volumes simples, un épannelage varié et une architecture modeste.
- Le nord de la rue Dumont se différencie par une régularité d'épannelage (les immeubles comptent quatre étages) telle qu'une portion semble être d'un seul tenant. La continuité de la ligne de rive, de l'étagement ainsi que celle du bandeau filant soulignant le rez-de-chaussée donne une cohérence très forte et une homogénéité à l'ensemble.

Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et zone tampon, les orientations prévues par l'OAP en fonction des caractéristiques du bâti définies par celle-ci, complètent les prescriptions du PIP.

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis sur la partie de la rue Dumont dont la hauteur est limitée à 10mètres et sur l'ensemble des parcelles situées de part et d'autre du passage Dumont.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Boulevard de la Croix-Rousse

Identification

Localisation : Boulevard de la Croix-Rousse

Cet ensemble est compris intégralement dans le secteur UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémoiriel et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Cet ensemble s'inscrit à la limite entre le 1er et le 4ème arrondissement. C'est au XVIe siècle que la construction du rempart à l'emplacement de l'actuel boulevard de la Croix-Rousse configure la limite sud de l'arrondissement. La lecture du tracé est encore lisible dans la trame des rues (la situation triangulaire de la place des Tapis est reprise dans le système viaire).

CARACTERISTIQUES :

- Dans le 4^{ème} arrondissement, cet ensemble est de dimensions réduites car le tissu du Boulevard de la Croix-Rousse est déjà fortement renouvelé. Il concerne trois îlots homogènes, qui s'implantent selon le tracé laissé par les anciennes fortifications, sur un parcellaire en lanières étroites.

- Le front bâti est continu, derrière un alignement d'arbres, qui fait partie intégrante de la composition du boulevard. L'épannelage est haut et variable avec des immeubles comptant entre quatre et six étages. Il existe quelques exceptions avec des immeubles dénombant un ou deux étages, sur la place Tabareau et la rue Claude Joseph Bonnet notamment. La modulation des hauteurs est plus importante à l'arrière que sur le boulevard, où la continuité de la ligne de ciel est davantage perceptible. Les immeubles présentent tous un certain nombre de caractéristiques

architecturales communes comme : étage attique ou mansardé, rez-de-chaussée rehaussés et entresols.

- Chaque immeuble de l'ensemble présente une grande qualité architecturale : ordonnancement des élévations, modénature soignée, mouluration, parfois traitement en bichromie voire polychromie des enduits, balcons en encorbellement.

- Ces caractéristiques concernent l'intégralité de l'îlot, pas uniquement le bâti implanté en façade sur le boulevard de la Croix-Rousse.



Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et zone tampon, les orientations prévues par l'OAP en fonction des caractéristiques du bâti définies par celle-ci, complètent les prescriptions du PIP.

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère :**

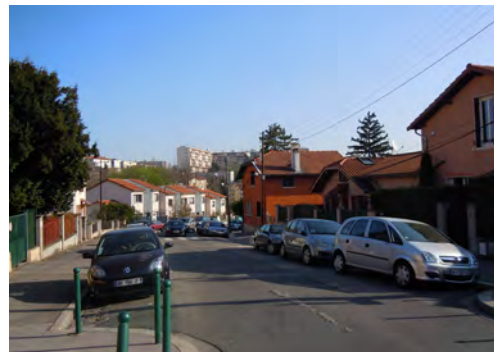
Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Rue Eugène Pons

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre de dimension réduite concerne un tissu d'habitat pavillonnaire qui se développe au nord de la rue Artaud.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble lâche et très paysager contraste avec le tissu Canut dense et urbain qui l'entoure. Il constitue une enclave. Cette opposition est accentuée par le fait que le cœur d'îlot est occupé par des jardins collectifs, dont l'accès se fait par une petite venelle rue Artaud.

- Les pavillons présentent une certaine qualité architecturale, implantés soit en front de rue, soit en retrait de voirie derrière un frontage végétalisé. La continuité bâtie est assurée par les murs bahut (parfois végétalisés) de clôture des propriétés.

- Certaines maisons présentent une architecture plus remarquable (modénature, décors, moulurations, bichromie, aux n°19, 25, 35 et 41 de la rue Artaud).

- Cet ensemble présente une ambiance végétale par les vues sur les jardins ou cours et les clôtures végétalisées.

- La qualité de cet ensemble réside dans son aération, ce qui est rare dans cette partie de l'arrondissement, ainsi que par une forte présence paysagère. Il propose également un mode d'habiter qui est peu répandu dans le 4^{ème} arrondissement.



Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

• Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures à caractère patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble

Identification

Localisation : Rue du mail ; rue Belfort ; rue Célu ; rue Dumenge ; rue d'Ivry ; rue du chariot d'or ; rue de nuits ; rue Gigodot ; rue Pailleron ; rue Richan ; rue d'Artaud ; rue Ruplinger ; rue Eugène Pons ; rue Philippeville. Cet ensemble est compris pour partie dans le secteur UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu historique d'îlot couronne non régulier d'immeubles canuts

Valeur : Mémoirelle, urbaine, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble concerne le tissu situé à l'est de la Grande Rue de la Croix-Rousse, jusqu'à la balme du Rhône. Son étendue est importante puisqu'il couvre le 4^{ème} arrondissement du nord au sud.

- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble urbain, très étendu, est un porteur fort d'identité pour le 4^{ème} arrondissement. Son implantation se fait du nord au sud jusqu'aux anciennes fortifications.

- C'est la migration de l'activité de soierie des pentes de la Croix-Rousse et de Saint-Jean au XIX^e siècle qui conduit à une densification du tissu urbain avec le développement d'immeubles caractéristiques typiques d'une architecture exclusivement adaptée à l'activité de tissage :

< Façade sans décoration.

< Hauteurs de plafond permettant l'implantation des métiers Jacquard.

< Poutres importantes pour supporter le poids et les vibrations des métiers.

< Sur la façade principale, le rapport entre bâti et percement est très équilibré pour un maximum d'apport de lumière.

- Le bâti est implanté à alignement, de part et d'autre de la voie, selon un parcellaire étroit en lanières. La densité forte est accentuée par un front bâti continu. Sa cohérence générale et son échelle humaine font sa qualité et son caractère remarquable.

- Le tissu se compose selon le réseau de voies orthogonales.

- L'homogénéité du tissu repose sur l'implantation régulière des bâtiments, ainsi que sur leur rapport à la voie mais également sur le linéaire continu de rez-de-chaussée commerciaux sur les axes principaux ou le traitement architectural particulier accordé aux rez-de-chaussée sur les axes secondaires.

L'impression de continuité est accentuée par la concordance des étagements et les rives de toitures parallèles (pas ou peu de pignons).

- L'architecture est de facture simple. Pour la majorité de l'ensemble, les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.

- A noter cependant la présence de plusieurs immeubles à l'architecture plus remarquable : Place de la Croix-Rousse : 17, 19, 20, 27 ; Rue du Mail : 13, 14, 35, 37 ; Rue du Chariot d'Or : 3, 4, 17, 30 ; Rue Belfort : 1, 3, 4bis ; Boulevard de la Croix-Rousse : 161, 163 ; Rue d'Ivry : 1, 3 (présence d'un jardin) ; Rue Pailleron : 8 ; Rue d'Austerlitz : 16 ; Rue Célu : 10 ; Rue Dumenge : 6 ; Rue Claudius Linossier : 15 ; Rue Calas : 12.



Caractéristiques à retenir

- Rue Eugène Pons, le bâti est implanté en front de rue, à l'alignement. Les immeubles sont en vis-à-vis, et de morphologie homogène. L'épannelage est très variable avec des constructions qui comptent entre un et quatre étages. Le profil de la ligne de ciel sur la rue est très irrégulier. L'architecture est également simple, et sans modénature. Les rives de toits sont parallèles (pas de pignons). Les étagements sont concordants et les percements réguliers. Le langage architectural est rythmé par le relief.
- A noter la présence d'anciens ateliers.
- En raison du relief, plusieurs hauts escaliers créent une circulation piétonne, indépendante des voiries.

Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et zone tampon, les orientations prévues par l'OAP en fonction des caractéristiques du bâti définies par celle-ci, complètent les prescriptions du PIP.

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Rues de la Corniche, Ribot et Niepce

Identification

Localisation : Rues de la Corniche, Ribot et Niepce

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble pavillonnaire est implanté au sommet du relief de la balme de la Saône, en bordure d'une grande entité boisée.

de métal et verre.

- Certains éléments plus contemporains s'intègrent très bien pour la plupart, car les caractéristiques principales du tissu ont été respectées.

CARACTERISTIQUES :

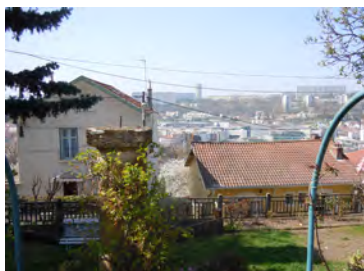
- Les maisons s'implantent de manière régulière, en léger retrait des voiries, derrière un frontage végétalisé.

- Les pavillons présentent différentes morphologies cependant les gabarits restent similaires : ils comptent un voire deux étages. L'implantation régulière et les gabarits identiques donnent à l'ensemble sa forte cohérence.

- Les volumes de base sont simples, pour la plupart. Plusieurs ajouts sont aujourd'hui visibles. L'orientation des maisons est irrégulière, le faîtage est soit parallèle, soit perpendiculaire (pignon sur rue) aux voies.

- La continuité bâtie est assurée par les clôtures de propriétés : murs bahut surmontés de grille laissant les vues, ou doublés de haies. Les grilles, portails ou portillons sont coordonnés. A noter la présence de quelques hauts arbres.

- Les maisons présentent une grande qualité architecturale avec des détails de modénature : décors, bichromie des élévations qui soulignent les encadrements de baies, les bandeaux filants, toitures complexes à croupe, marquises



Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis, sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment, qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les arrières de parcelles libres et végétalisés.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Toute nouvelle construction en front de rue n'est pas autorisée.

• Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures à caractère patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Identification

Localisation : Rue Jérôme Dulaar

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble, de dimensions réduites, se développe au centre du 4^{ème} arrondissement de Lyon, de part et d'autre de la rue Jérôme Dulaar.

paysagère de la rue et de l'ensemble est accentuée par quelques hauts arbres.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble associe immeubles et pavillons anciens.

- L'implantation est variable :

< en front et perpendiculaire à la voie au sud de la rue (le paysage urbain est rythmé par l'alternance de pignons et de murs) en retrait derrière un frontage végétalisé au nord.

< Le rythme est différent d'une rive à l'autre de la rue Jérôme Dulaar.

- Les éléments bâtis sont de différentes natures, le périmètre comprend des immeubles comptant deux et trois étages et des maisons à un étage.

- L'architecture est de facture modeste cependant plusieurs éléments présentent une qualité architecturale notable avec décors en bichromie et mouluration, notamment aux numéros 8, 12, 18, 20 et 22 (au nord de la voie). A noter la présence d'un portail remarquable à l'angle avec la rue Henri Gorjus.

- Les parcelles sont closes par des clôtures basses végétalisées, qui laissent des vues sur les jardins. La qualité



Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis, sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment, qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les arrières de parcelles libres et végétalisés.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Toute nouvelle construction en front de rue n'est pas autorisée.

• Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures à caractère patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Rues Denfert Rochereau, Jacquard, ...

Identification

Localisation : Rues Denfert Rochereau, Henri Gorjus, Jacquard et Grataloup

Cet ensemble est compris pour partie dans la zone tampon du secteur UNESCO.

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe au cœur du 4^{ème} arrondissement de Lyon, en retrait du boulevard de la Croix-Rousse.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti est assez hétérogène, mais constitué. Sa diversité fait sa qualité bâtie.
- Le tissu comprend à la fois des immeubles anciens implantés en front de rue, mais également des petites poches contenant deux à trois maisons ordinaires anciennes, bâties en léger retrait des voies.
- Pour les immeubles, l'épannelage est variable avec des constructions comptant deux à quatre étages, l'architecture est de facture modeste, sans modénature malgré quelques exceptions. Les rives de toits sont parallèles (pas de pignons sur rue).
- Le front bâti continu est interrompu par la présence de quelques maisons en retrait (1-5 rue Henri Gorjus, 6-10 rue Joseph Bonnet, 9-11 rue Denfert-Rochereau), à l'architecture modeste également, mais leur implantation crée des frontages souvent végétalisés qui amènent la présence de végétation et d'arbres dans ce tissu très urbain et minérale. Ces interruptions, notamment sur la

rue Jacquard (au niveau du n°36), permettent également de ménager des vues sur les cœurs d'îlots et découvrir des maisons érigées en seconde bande derrière des jardinets. Elles apportent une respiration dans ce tissu très cadré. A noter la présence d'une maison à l'architecture plus remarquable au 5 rue Henri Gorjus (décroché de toiture, lambrequins ...)

- Le passage Guillermier propose une enclave naturelle au cœur du tissu par la présence de grands jardins en cœur d'îlots.
- Les différentes formes de bâti présentes dans cet ensemble font sa richesse, avec des espaces préservés qui introduisent la nature dans un tissu dense.



Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et zone tampon, les orientations prévues par l'OAP en fonction des caractéristiques du bâti définies par celle-ci, complètent les prescriptions du PIP.

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Une modulation conséquente des hauteurs peut être exigée au regard du contexte urbain environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble:**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés à caractère patrimonial est maintenu, afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Identification

Localisation : Rue Bournes, rue Jacquard

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne le bâti implanté sur un îlot, délimité par les rues Bournes et Jacquard, sans ses extrémités donnant sur les grands axes (Rues Philippe de Lassalle et Henri Gorjus), qui se sont déjà renouvelées.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble associe immeubles et pavillons anciens, se développant principalement sur un îlot.
- Le bâti s'implante en front de rue selon un front bâti continu. Quelques éléments se placent en retrait derrière des frontages végétalisés. Ainsi la continuité bâtie repose à la fois sur les bâtiments en front de rue et également sur les murs de clôture.
- Les constructions s'organisent autour d'un cœur d'îlot libre et très végétalisé représentant une emprise boisée notable avec la présence de quelques hauts arbres.
- Des petites séquences de hauts immeubles comptant trois ou quatre étages, présentent une qualité architecturale remarquable (ordonnancement, mouluration, mise en scène des circulations intérieures, décor).
- Les pavillons sont bâtis dans le prolongement de leurs murets d'enceinte. Ils présentent une qualité architecturale notable (décor peint, mouluration, chaînage d'angle). Leur implantation est discontinue, ce qui ménage des percées

visuelles, régulières et rythmées par les maisons, sur les jardins et le cœur d'îlot. A noter la présence d'une maison à l'architecture plus remarquable au n° 70 de la rue Jacquard.

- Au nord de la rue Bournes, une petite séquence d'immeubles est bâtie très en retrait de la voirie, derrière des jardins aménagés, ce qui permet d'amener la végétation au niveau de la rue et de renforcer son ambiance paysagère.

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Une modulation des hauteurs peut être exigée au regard du contexte urbain environnant.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les arrières de parcelles libres et végétalisés.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

• Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures à caractère patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le système de clôture des propriétés à caractère patrimonial est maintenu, afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Identification

Localisation : Clos Carret ; rue Calas

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe en marge du tissu très urbain et caractéristique de la Grande Rue de la Croix-Rousse.

surface conséquente en arrière des parcelles pour les jardins. Dans l'îlot central, cet espace a été aménagé en jardin public (Le Clos Carret).

CARACTERISTIQUES :

- Le tissu se compose d'un bâti plutôt hétérogène comprenant majoritairement des immeubles implantés en front de rue. Leurs gabarits et leurs architectures sont très différents. Certains immeubles comptent quatre étages et exposent une modénature parfois riche (notamment le n°12 de la rue Calas), rappelant la morphologie des immeubles proches du boulevard de la Croix-Rousse, alors que d'autres ne possèdent que deux étages et des façades lisses, et s'apparentant ainsi davantage au tissu de la Grande Rue de la Croix-Rousse.

- Ponctuellement une maison souvent cossue vient rompre la continuité bâtie, en s'implantant en fort retrait de la voirie derrière un frontage végétalisé. A noter la présence de locaux d'activités ou d'ateliers coiffés de sheds dans le cœur d'îlot au nord. Ces exceptions apportent des respirations et une certaine qualité paysagère dans ces rues plutôt minérales.

- La qualité paysagère de cet ensemble repose principalement sur les cœurs d'îlots. En effet, l'implantation en front de rue des constructions permet de dégager une

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Une modulation des hauteurs peut être exigée au regard du contexte urbain environnant.

Une réinterprétation des toitures en sheds peut être proposée en arrière de la première bande bâtie.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les arrières de parcelles libres et végétalisés.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

• Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures à caractère patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le système de clôture des propriétés à caractère patrimonial est maintenu, afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Identification

Localisation : Impasse Gord

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cette petite séquence, principalement implantée sur une impasse, se trouve au croisement de la rue Denfert Rochereau et du boulevard des Canuts.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti homogène forme une séquence très constituée. Il s'implante sur l'impasse et se retourne sur la rue Denfert Rochereau au nord.
- Le bâti s'implante selon un parcellaire en lanières, et en front de rue de manière continue, ce qui libère les fonds de parcelles qui sont aménagés en jardin, visibles depuis la rue Denfert-Rochereau. Le bâti est constitué d'immeubles et d'anciens locaux d'activités au nord de l'impasse.
- Les immeubles présentent une architecture modeste. L'épannelage est irrégulier, les constructions comptant entre un et trois étages. Le langage architectural est similaire : bandeau filant soulignant l'étagement, appuis de baies en ressaut.
- L'implantation des immeubles en front de rue et l'étroitesse de la voie crée un cadrage sur les boisements implantés en fond d'impasse.
- Cette petite enclave a conservé ces caractéristiques anciennes, dans un quartier en fort renouvellement.

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Une modulation des hauteurs peut être exigée au regard du contexte urbain environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les arrières de parcelles libres et végétalisés.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Rue Henri Ferré

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre se situe à l'ouest du 4^{ème} arrondissement de Lyon. Il concerne une petite enclave d'habitat pavillonnaire, implanté à l'arrière d'immeubles collectifs récents.

alignements d'arbres de part et d'autre de la voie, plantés dans des massifs. L'alignement d'arbres donne un caractère très intime à la rue puisqu'elle masque les maisons.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble se compose de pavillons anciens, à l'implantation régulière sur rue.

- La volumétrie du bâti est simple, certains possèdent néanmoins des fenêtres de toit, des loggias. Les maisons présentent une architecture ordinaire, les façades sont lisses et n'exposent pas de modénature. Les constructions sont implantées en léger retrait de la rue, derrière un frontage végétalisé, ce qui ménage des espaces pour les jardins dans l'arrière des parcelles. Les pavillons comptent entre un et deux étages. Malgré la similitude et la régularité des gabarits, les constructions ne sont pas issues d'une même série de typologie. L'orientation des façades est soit parallèle soit perpendiculaire à la voie.

- Les frontages végétalisés sont clos par des murs bahut surmontés de grilles, ils matérialisent un principe de continuité et donnent sa cohésion à l'ensemble. Ils sont parfois doublés de haies, ce qui donne sa qualité végétale à l'ensemble et ménage des vues sur les jardins. Elle est accentuée par le traitement paysager des espaces publics:

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les arrières de parcelles libres et végétalisés.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

• Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures à caractère patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.